

AFFAIRE N° 3 - Proposition de vente d'un terrain limitrophe de celui sur lequel a été construite l'École du Canal du Brûlé, appartenant à M. Joseph Louis BOARREAU, pour le prix de 2.501.000. F CFA.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit d'un terrain situé dans le prolongement du terrain sur lequel a été construite l'École du Canal du Brûlé et il pourrait très bien convenir pour l'agrandissement de cet établissement.

M. BOARREAU propose de le vendre sur la base de 800. F. le m². Ce prix paraît beaucoup trop élevé, compte tenu de ce qu'il s'agit d'un/.

terrain très en pente et au relief tourmenté qu'il faudrait faire niveler au motor-grader. Il conviendrait également d'installer des buses pour canaliser les eaux de pluies de la petite ravine qui s'est formée sur la limite nord dudit terrain.

Compte tenu des travaux qu'il conviendrait d'exécuter, il devrait être demandé au propriétaire de ramener son prix de 800. F. à 500. F. Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet. Dans tous les cas le montant de la dépense ne pourrait figurer qu'au budget supplémentaire ou au budget de 1955.

Je mets la question aux voix ./.

Le Maire : M. REYDELLET qui connaît ce terrain l'estime à 500. F. ou 600. F. le mètre carré.

Je propose que le principe de l'acquisition soit retenu mais que la même Commission soit désignée pour le visiter et l'évaluer. M. AFFEJEE qui connaît également ce coin pourrait se joindre à cette Commission.

M. AFFEJEE ayant accepté la proposition du Maire, la Commission est ainsi composée de :

M.M. REYDELLET
GIGANT
CABET
GALLARD
et AFFEJEE.